



DÉCLARATION MATCHS AMICAUX

En cette période de préparation de saison, nous souhaitons vous rappeler les obligations des clubs lorsqu'ils organisent ou participent à des matchs ou tournois amicaux.

La première est que tous les joueurs participants doivent être licenciés FFF. La participation de joueurs non licenciés (licences validées) relèvent de la responsabilité civile des éducateurs et du Président.

1- Matchs amicaux

Tout match amical doit être déclaré avec le formulaire de déclaration rempli et l'adresser à la Ligue ou au District compétent.

= accéder au formulaire de déclaration des matchs amicaux

Lors de toute déclaration, il est nécessaire de communiquer les informations suivantes :

- La date de la rencontre ou du tournoi ;
- L'heure ;
- Le lieu ;
- Les clubs ou équipes participantes ;
- Les modalités d'arbitrage.

2- Tournois amicaux

Pour l'organisation d'un tournoi amical, les clubs doivent remplir le formulaire de déclaration et l'adresser à la Ligue ou au District compétent.

Formulaire déclaration Tournois Amicaux

Attention : un club qui organise ou participe à un match ou à un tournoi amical sans autorisation préalable s'expose à des sanctions financières, conformément aux tarifs en vigueur de la Ligue ou du District.

Nous invitons donc l'ensemble des clubs à effectuer leurs démarches dans les délais afin de garantir le bon déroulement des rencontres et compétitions amicales.